

3H GROUP
SAS au capital de 500 euros
Siège social : 8 AVENUE ROGER SALENGRO 92290 CHATENAY-MALABRY, France
RCS NANTERRE 952 073 625
(ci-après la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit le montant de 33 174,26 euros, de la manière suivante:

ORIGINE

Report à nouveau existant	37 621,87 €
Résultat de l'exercice	33 174,26 €
Total	70 796,13 €

AFFECTATION

Distribution de dividendes	70 796 €
Total	70 796 €

Le montant unitaire de dividende distribué s'élève à 1 415,92 euros. Le montant total à verser à l'Associé unique est ainsi de 70 796,00 euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont

déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Associé unique constate conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Le Président

ABDELHAK HMID

 *Abdelhak Hmid*



SASU 3H GROUP

8 Avenue Roger Salengro

92290 CHATENAY MALABRY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR ABDELHAK HMID

 *Abdelhak Hmid*

SAS GCL Bourg La Reine au capital de 170 000 €
Inscrite à l'ordre des Experts Comptables d'Ile de France
RCS Nanterre : 795065697

GCL BOURG LA REINE

4 Avenue Aristide Briand
92 340 Bourg-La-Reine
Tel : 01 45 36 48 00
Fax : 01 45 36 48 11
Courriel : bourglareine@gcl.tm.fr

Attestation

Etat exprimé en **euros**

Conformément à notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU 3H GROUP**, pour l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total Bilan :	108 439 euros
- Chiffre d'affaires :	311 322 euros
- Résultat net comptable :	33 174 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURG LA REINE
Le 08/04/2026

Nicolas RAFFENNE
Expert Comptable

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	56 880		56 880	9 994
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	13 681		13 681	
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	37 878		37 878	179 781
	Total de l'actif circulant (IV)	108 439		108 439	189 775
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		108 439		108 439	189 775

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

70 561

9 994

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 500)	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	37 622	13 454
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 174	88 453
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		71 346	102 457
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	604	604
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 009	13 950
	Dettes fiscales et sociales	9 480	59 907
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		12 857
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		37 093	87 318
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		108 439	189 775
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		37 093	87 318
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	311 322	100,00	318 948	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	311 322	100,00	318 948	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			14	
Total des produits d'exploitation		311 322	100,00	318 962	100,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	264 365	84,92	190 677	59,78
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 695	0,54	863	0,27
	Salaires			7 273	2,28
	Cotisations sociales	6 742	2,17	13 965	4,38
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	1		1	
Total des charges d'exploitation		272 803	87,63	212 778	66,71
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 519	12,37	106 184	33,29
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers					
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER					
RESULTAT COURANT avant impôts		38 519	12,37	106 184	33,29
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles				1 522	0,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(1 522)	-0,48
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices		5 345	1,72	16 209	5,08
Total des produits		311 322	100,00	318 962	100,00
Total des charges		278 148	89,34	230 509	72,27
RESULTAT DE L'EXERCICE		33 174	10,66	88 453	27,73

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecart		%
CHIFFRE D'AFFAIRES	311 322	100,00	318 948	100,00	(7 626)		-2,39
Ventes de marchandises							
- Achats de marchandises							
- Variation stocks de marchandises							
MARGE COMMERCIALE (a)							
Production vendue	311 322	100,00	318 948	100,00	(7 626)		-2,39
+ Variation production stockée							
+ Production immobilisée							
PRODUCTION DE L'EXERCICE	311 322	100,00	318 948	100,00	(7 626)		-2,39
- Achats stockés approvisionnement							
- Variation des stocks et approvisionnement							
- Achats de sous-traitance directe	242 106	77,77	157 796	49,47	84 310		53,43
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	69 216	22,23	161 152	50,53	(91 936)		-57,05
MARGES (Commerciale + Production)	69 216	22,23	161 152	50,53	(91 936)		-57,05
- Achats non stockés (c)	993	0,32	7 190	2,25	(6 197)		-86,19
- Autres charges externes (c)	21 266	6,83	25 691	8,05	(4 425)		-17,23
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	264 365	84,92	190 677	59,78	73 688		38,65
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	46 957	15,08	128 271	40,22	(81 314)		-63,39
+ Subventions							
- Impôts, taxes sur rémunérations			166	0,05	(166)		-100,0
- Autres impôts et taxes	1 695	0,54	697	0,22	998		143,19
- Salaires			7 273	2,28	(7 273)		-100,0
- Cotisations sociales	6 742	2,17	13 965	4,38	(7 223)		-51,72
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 520	12,37	106 171	33,29	(67 651)		-63,72
+ Reprises sur amortissements et provisions							
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.							
+ Autres produits de gestion courante			14		(13)		-97,50
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat							
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions							
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées							
- Autres charges de gestion courante	1		1		1		130,77
RÉSULTAT EXPLOITATION	38 519	12,37	106 184	33,29	(67 665)		-63,72
Bénéfice-perte sur opérations en commun							
+ Produits financiers							
- Charges financières							
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	38 519	12,37	106 184	33,29	(67 665)		-63,72
Produits exceptionnels							
- Charges exceptionnelles			1 522	0,48	(1 522)		-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(1 522)	-0,48	1 522		100,00
- Participation des salariés							
- Impôts sur les bénéfices	5 345	1,72	16 209	5,08	(10 864)		-67,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	33 174	10,66	88 453	27,73	(55 279)		-62,50

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET						
TOTAL IV - Actif Circulant NET	108 439,20	100,00	189 774,67	100,00	(81 335,47)	-42,86
Créances clients et comptes rattachés	56 880,00	52,45	9 993,94	5,27	46 886,06	469,14
Collectif clients débiteurs	56 880,00	52,45	9 993,94	5,27	46 886,06	469,14
Autres créances	13 680,93	12,62			13 680,93	
IS	6 805,00	6,28			6 805,00	
TVA - DEDUCTIBLE	4 326,00	3,99			4 326,00	
TVA - CREDIT DE TVA	694,00	0,64			694,00	
CC - 4H GROUP	1 855,93	1,71			1 855,93	
Disponibilités	37 878,27	34,93	179 780,73	94,73	(141 902,46)	-78,93
BANQUE - LCL	37 878,27	34,93	179 780,73	94,73	(141 902,46)	-78,93
TOTAL DU BILAN ACTIF	108 439,20	100,00	189 774,67	100,00	(81 335,47)	-42,86

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	71 346	65,79	102 457	53,99	(31 111)	-30,36
Capital Social ou individuel	500	0,46	500	0,26		
CAPITAL	500	0,46	500	0,26		
Réserve légale	50	0,05	50	0,03		
RESERVE LEGALE	50	0,05	50	0,03		
Report à nouveau	37 622	34,69	13 454	7,09	24 168	179,64
RAN - CREDITEUR - BENEFICE	37 622	34,69	13 454	7,09	24 168	179,64
Résultat de l'exercice	33 174	30,59	88 453	46,61	(55 279)	-62,50
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	37 093	34,21	87 318	46,01	(50 225)	-57,52
Emprunts et dettes financières divers	604	0,56	604	0,32		
CC	604	0,56	604	0,32		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 009	24,91	13 950	7,35	13 059	93,61
Collectif fournisseurs créditeurs	27 009	24,91	13 950	7,35	13 059	93,61
Dettes fiscales et sociales	9 480	8,74	59 907	31,57	(50 427)	-84,18
IS			16 209	8,54	(16 209)	-100,00
TVA - A PAYER			28 578	15,06	(28 578)	-100,00
TVA - COLLECTEE	9 480	8,74	1 999	1,05	7 481	374,24
CHARGES A PAYER			13 121	6,91	(13 121)	-100,00
Autres dettes			12 857	6,77	(12 857)	-100,00
ASSOCIES - DIVIDENDES A PAYER			12 857	6,77	(12 857)	-100,00
TOTAL DUBILAN PASSIF	108 439	100,00	189 775	100,00	(81 335)	-42,86

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des produits d'exploitation	311 322,06	100,00	318 961,78	100,00	(7 639,72)	-2,40
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Production vendue Services FRANCE	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
PRESTATIONS DE SERVICES	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Montant net du chiffre d'affaires	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Autres produits d'exploitation	0,34		13,62		(13,28)	-97,50
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0,34		13,62		(13,28)	-97,50
Total des charges d'exploitation	272 802,80	87,63	212 777,59	66,71	60 025,21	28,21
Autres achats et charges externes	264 364,75	84,92	190 676,81	59,78	73 687,94	38,65
ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS	242 106,00	77,77	157 796,00	49,47	84 310,00	53,43
PETITS MATERIELS ET PRODUITS ENTRETIEN	993,07	0,32	7 189,65	2,25	(6 196,58)	-86,19
LOCATIONS IMMOBILIERES	6 600,00	2,12			6 600,00	
ASSURANCES	664,83	0,21	1 034,82	0,32	(369,99)	-35,75
HONORAIRES	1 600,00	0,51			1 600,00	
HONORAIRES			1 988,00	0,62	(1 988,00)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 666,89	3,75	18 436,56	5,78	(6 769,67)	-36,72
RESTAURANTS	38,85	0,01	2 666,11	0,84	(2 627,26)	-98,54
TELEPHONE			900,00	0,28	(900,00)	-100,00
SERVICES BANCAIRES	695,11	0,22	665,67	0,21	29,44	4,42
Impôts, taxes et versements assimilés	1 695,00	0,54	862,82	0,27	832,18	96,45
PERSONNEL - TA			49,45	0,02	(49,45)	-100,00
PERSONNEL - FC			116,37	0,04	(116,37)	-100,00
CFE	1 695,00	0,54	697,00	0,22	998,00	143,19
Salaires			7 272,84	2,28	(7 272,84)	-100,00
PERSONNEL - REMUNERATION			6 010,61	1,88	(6 010,61)	-100,00
PERSONNEL - CP			661,17	0,21	(661,17)	-100,00
PERSONNEL - PRIMES ET GRATIFICATIONS			601,06	0,19	(601,06)	-100,00
Cotisations sociales	6 741,85	2,17	13 964,60	4,38	(7 222,75)	-51,72
PERSONNEL - URSSAF			1 148,52	0,36	(1 148,52)	-100,00
PERSONNEL - RETRAITE			330,94	0,10	(330,94)	-100,00
PERSONNEL - ASSEDIC			309,11	0,10	(309,11)	-100,00
PERSONNEL - AUTRES ORGANISMES			1,46		(1,46)	-100,00
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	6 741,85	2,17	12 174,57	3,82	(5 432,72)	-44,62
Autres charges	1,20		0,52		0,68	130,77
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1,20		0,52		0,68	130,77
Résultat d'exploitation	38 519,26	12,37	106 184,19	33,29	(67 664,93)	-63,72
Total des produits financiers						
Total des charges financières						

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/202512	01/01/202412	Variations	%
	31/12/2025mois	31/12/2024mois		
Résultat financier				
Résultat courant avant impôts	38 519,2612,37	106 184,1933,29	(67 664,93)	-63,72
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		1 522,000,48	(1 522,00)	-100,00
Charges exceptionnelles		1 522,000,48	(1 522,00)	-100,00
PENALITES ET AMENDES		1 522,000,48	(1 522,00)	-100,00
Résultat exceptionnel		(1 522,00)-0,48	1 522,00	100,00
Impôts sur les bénéfices	5 345,001,72	16 209,005,08	(10 864,00)	-67,02
IS	5 345,001,72	22 296,006,99	(16 951,00)	-76,03
Crédit impôt famille		(6 087,00)-1,91	6 087,00	100,00
Résultat de l'exercice	33 174,2610,66	88 453,1927,73	(55 278,93)	-62,50

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Montant net du chiffre d'affaires	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Marge commerciale						
Production vendue Services	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
PRESTATIONS DE SERVICES	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Production de l'exercice	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Production de l'exercice + Marge commerciale	311 321,72	100,00	318 948,16	100,00	(7 626,44)	-2,39
Achats de sous-traitance	242 106,00	77,77	157 796,00	49,47	84 310,00	53,43
ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS	242 106,00	77,77	157 796,00	49,47	84 310,00	53,43
Achats non stockés matières et fournitures	993,07	0,32	7 189,65	2,25	(6 196,58)	-86,19
PETITS MATERIELS ET PRODUITS ENTRETIEN	993,07	0,32	7 189,65	2,25	(6 196,58)	-86,19
Autres charges externes	21 265,68	6,83	25 691,16	8,05	(4 425,48)	-17,23
LOCATIONS IMMOBILIERES	6 600,00	2,12			6 600,00	
ASSURANCES	664,83	0,21	1 034,82	0,32	(369,99)	-35,75
HONORAIRES	1 600,00	0,51			1 600,00	
HONORAIRES			1 988,00	0,62	(1 988,00)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 666,89	3,75	18 436,56	5,78	(6 769,67)	-36,72
RESTAURANTS	38,85	0,01	2 666,11	0,84	(2 627,26)	-98,54
TELEPHONE			900,00	0,28	(900,00)	-100,00
SERVICES BANCAIRES	695,11	0,22	665,67	0,21	29,44	4,42
Valeur ajoutée produite	46 956,97	15,08	128 271,35	40,22	(81 314,38)	-63,39
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération			165,82	0,05	(165,82)	-100,00
PERSONNEL - TA			49,45	0,02	(49,45)	-100,00
PERSONNEL - FC			116,37	0,04	(116,37)	-100,00
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 695,00	0,54	697,00	0,22	998,00	143,19
CFE	1 695,00	0,54	697,00	0,22	998,00	143,19
Salaires			7 272,84	2,28	(7 272,84)	-100,00
PERSONNEL - REMUNERATION			6 010,61	1,88	(6 010,61)	-100,00
PERSONNEL - CP			661,17	0,21	(661,17)	-100,00
PERSONNEL - PRIMES ET GRATIFICATIONS			601,06	0,19	(601,06)	-100,00
Cotisations sociales	6 741,85	2,17	13 964,60	4,38	(7 222,75)	-51,72
PERSONNEL - URSSAF			1 148,52	0,36	(1 148,52)	-100,00
PERSONNEL - RETRAITE			330,94	0,10	(330,94)	-100,00
PERSONNEL - ASSEDIC			309,11	0,10	(309,11)	-100,00
PERSONNEL - AUTRES ORGANISMES			1,46		(1,46)	-100,00
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	6 741,85	2,17	12 174,57	3,82	(5 432,72)	-44,62
Excédent brut d'exploitation	38 520,12	12,37	106 171,09	33,29	(67 650,97)	-63,72
Autres produits d'exploitation	0,34		13,62		(13,28)	-97,50
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0,34		13,62		(13,28)	-97,50
Autres charges	1,20		0,52		0,68	130,77
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1,20		0,52		0,68	130,77

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Résultat d'exploitation	38 519,26	12,37	106 184,19	33,29	(67 664,93)	-63,72
Résultat courant avant impôts	38 519,26	12,37	106 184,19	33,29	(67 664,93)	-63,72
Charges exceptionnelles			1 522,00	0,48	(1 522,00)	-100,00
PENALITES ET AMENDES			1 522,00	0,48	(1 522,00)	-100,00
Résultat exceptionnel			(1 522,00)	-0,48	1 522,00	100,00
Impôts sur les bénéfices	5 345,00	1,72	16 209,00	5,08	(10 864,00)	-67,02
IS	5 345,00	1,72	22 296,00	6,99	(16 951,00)	-76,03
Crédit impôt famille			(6 087,00)	-1,91	6 087,00	100,00
Résultat de l'exercice	33 174,26	10,66	88 453,19	27,73	(55 278,93)	-62,50

Etats financiers au 31/12/2025**ANNEXE**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	8
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	38 520	106 171	69 482
+ Autres produits (d'exploitation)		14	
- Autres charges (d'exploitation)	1	1	
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles		1 522	
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	5 345	16 209	13 121
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	33 174	88 453	56 361

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	56 880	56 880	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	6 805	6 805	
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 020	5 020	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 856	1 856	
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		70 561	70 561	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		1 856		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 009	27 009		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 480	9 480		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	604	604		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		37 093	37 093		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		604			

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		50,00	10,0000	500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		50,00	10,0000	500,00

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SASU 3H GROUP												
SIRET						95207362500016						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
8 Avenue Roger Salengro												
92290 CHATENAY MALABRY												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				BUREAUX D ETUDES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		35 630		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)												
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition				
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)												
Base d'imposition				Taux d'imposition								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						Si oui, indication du logiciel utilisé						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
GCL BOURG LA REINE FMX ET ASSOCIES SARL 4 AVENUE ARISTIDE BRIAND 92340 BOURG LA REINE Tél : 0145364800												
Identité du déclarant :												
Date : Lieu :												
Qualité et nom du signataire :												
Signature :												
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		prestataire :								

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SASU 3H GROUP
31122025

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 3H GROUP**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		SASU 3H GROUP		8 Avenue Roger Salengro		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		92290 CHATENAY MALABRY		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 5 2 0 7 3 6 2 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030				
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	56 880	070	56 880	9 994	
		072	13 681	074	13 681		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	37 878	086	37 878	179 781	
	Total II	096	108 439	098	108 439	189 775	
	Total général (I + II)	110	108 439	112	108 439	189 775	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500	500			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	50	50			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	37 622	13 454			
	Résultat de l'exercice	136	33 174	88 453			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	71 346	102 457			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27 009	13 950			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 9 480)	172	9 480	59 907			
	Comptes courants d'associés	173	604	604			
	Autres dettes	175		12 857			
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	37 093	87 318			
Total général (I + II + III)		180	108 439	189 775			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 856	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 3H GROUP		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	311 322 318 948
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	14
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	311 322 318 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	264 365 190 677
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 695	244	1 695 863
	Rémunérations du personnel *			250	7 273
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	6 742 13 965
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 1
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	38 519 106 184
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 522
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 345 16 209
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 174 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 345
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
				991	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
				138	
				992	
				993	
				181	
				641	
			647		
			990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	35 630 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	35 630 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU3H GROUP										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490		492		494		496												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572		574		576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2025**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 3H GROUP**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée	374		62 264	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		48 861	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397			

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Désignation de l'entreprise : SASU 3H GROUP				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel *				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	311 322	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119		
TOTAL 1				106	311 322	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113		
Variation positive des stocks				111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats				121	243 099	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	14 666	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	257 766	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	53 556
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117	53 556	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.						
Mono établissement au sens de la CVAE		020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	311 322	
Effectifs au sens de la CVAE				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)				186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 95207362500016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3H GROUP

ADRESSE (voie) 8 Avenue Roger Salengro

CODE POSTAL 92290

VILLE CHATENAY MALABRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	50

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination 4H GROUP

N° SIREN (si société établie en France) 931435739 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° 213 Voie AV DE LA DIVISION LECLERC

Code postal 92160 Commune ANTONY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

95207362500016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3H GROUP

ADRESSE (voie) 8 Avenue Roger Salengro

CODE POSTAL

92290

VILLE

CHATENAY MALABRY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N°2069-FA-SD
(2026)

CREDIT IMPOT FAMILLE
(Article 244 quater F du code général des impôts)

Formulaire obligatoire
Art. 49 septies YC annexe III au CGI

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille ¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Année civile	
--------------	--

Dénomination de l'entreprise :	SASU 3H GROUP	N° SIREN :	952073625
		Nature de l'activité exercée :	BUREAUX D ETUDES
Adresse :	8 Avenue Roger Salengro 92290 CHATENAY MALA		
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT ²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du Code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	5 778
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	2 889

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	2 889
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 13)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	2 889

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau Familles et Parentalité - Sous-direction Enfance et familles - Direction générale de la Cohésion Sociale - 78-84 rue Olivier-de-Serres 75 739 Paris Cedex.
² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.
³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III - EMPLOI DE CERTAINES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du Code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV - PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
TOTAL		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° 2069-RCI-SD

(2026)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SASU 3H GROUP	N° Siren :952073625
Adresse	8 Avenue Roger Salengro	92290 CHATENAY MALABRY

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	☐
--	--------------------------	---------------------------	--------------------------

Dénomination de la société mère		N° Siren :	
Adresse			

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

FAM - Crédit d'impôt famille	2 889

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.